

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 131-2017
Type d'intervention: Interpellation
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2017.RRGR.364

Déposée le: 06.06.2017

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Kullmann (Hilterfingen, UDF) (porte-parole)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Non
Urgence accordée:

N° d'ACE: du
Direction: Direction de la police et des affaires militaires
Classification: –



Renforcer la lutte contre la traite d'êtres humains dans le canton de Berne

Selon les sources, le nombre de victimes de la traite d'êtres humains se situe entre 21 et 34 millions à l'échelle mondiale. Il s'agit à 49 pour cent de femmes et à 33 pour cent d'enfants, lesquels se retrouvent pour la plupart dans l'industrie du sexe. Le travail forcé et le trafic d'organes constituent d'autres formes de traite d'êtres humains.

D'après l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), les formes les plus répandues de ce crime sont l'exploitation sexuelle (prostitution, pédophilie, pornographie, mariage forcé) et l'exploitation de la force de travail (mendicité, servitude pour dettes et esclavage domestique). Elles correspondent à 94% des cas de traite d'êtres humains.¹

Il n'existe pas de statistiques actualisées sur le nombre réel des victimes de la traite d'êtres humains en Suisse. Dans un rapport du parlement européen, leur nombre au sein de l'UE est estimé à 880 000.² Si l'on s'appuie sur ce calcul, cela représente proportionnellement pour la Suisse 14 150 personnes.

¹ <https://www.act212.ch/traite-des-etres-humains>

² http://www.beobachter.ch/gesellschaft/artikel/menschenhandel_sexsklavinnen-in-den-faengen-des-juju/ (en allemand)

L'esclavage et les efforts pour le combattre ne datent pas d'hier. Le 25 mars 1807, la traite fut abolie dans l'ensemble de l'Empire britannique et, en 1833, ce fut au tour de l'esclavage d'être interdit. Vingt millions de livres sterling ont été versées aux propriétaires d'esclaves en guise de dédommagement (ce qui représentait alors 146 194 kg d'or, soit aujourd'hui environ 6 milliards de francs).³ Entre 1807 et 1860, le *West Africa Squadron* de la Royal Navy a confisqué environ 1600 bateaux négriers, libérant les quelque 150 000 esclaves qui étaient à leur bord. Entre 1830 et 1865, près de 1587 membres de l'équipage du *West Africa Squadron* ont péri dans la lutte contre la traite et l'esclavage.⁴

Compte tenu de l'ampleur des efforts que les générations passées ont déployés, des sacrifices qu'elles ont consentis et du nombre de personnes qui ont péri dans la lutte contre l'esclavage, nous sommes en droit de nous interroger sur les actions mises en œuvre par le canton de Berne, et si le combat contre l'esclavage moderne ne pourrait pas être renforcé.

Dans ces circonstances, le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Combien de cas de traite d'êtres humains ont été enregistrés dans le canton de Berne entre 2010 et 2016 ?
2. A combien le Conseil-exécutif évalue-t-il le nombre réel de victimes ?
3. Quelles autorités cantonales sont engagées dans la lutte contre la traite des êtres humains, et quelles tâches accomplissent-elles ?
4. Combien d'argent le canton de Berne verse-t-il chaque année aux victimes pour les mesures de protection judiciaires et extrajudiciaires ?
5. Les mesures de protection proposées aux victimes présumées de traite qui sont prêtes à témoigner contre leur tortionnaire dans une procédure pénale sont-elles suffisantes ?
6. Existe-t-il des moyens utiles pour renforcer la collaboration avec la société civile (ONG) et les médias dans la lutte contre la traite des êtres humains ?
7. Le Conseil-exécutif est-il prêt à donner plus de moyens à la lutte contre la traite des êtres humains et à en faire une priorité ?

Destinataire

- Grand Conseil

³ http://www.pdavis.nl/Legis_07.htm (en anglais)

⁴ <https://www.history.ac.uk/1807commemorated/exhibitions/museums/chasing.html> (en anglais)